

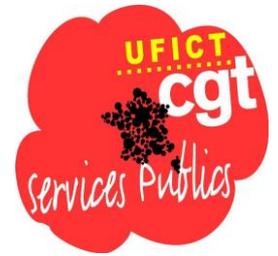


16 rue du Moulin  
44000 NANTES  
T. 02-40-41-95-46  
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr  
SITE : [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

## SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

# CTP du 30 septembre 2013



Suite à l'ouverture du CTP par le Président, la CGT a fait une déclaration préalable (document joint au compte-rendu) sur les dysfonctionnements suite à la mise en place de la réforme du rythme scolaire à la Ville de Nantes. M. l'Adjoint au Personnel s'est engagé à transmettre notre demande à qui de droit.

## 1. INTRODUCTION

### 1.A – Approbation des procès verbaux de CTP :

Le règlement intérieur du CTP prévoit que l'envoi des procès-verbaux de CTP par l'Administration aux représentants du personnel soit effectué 15 jours après le CTP. Or, ces délais ne sont plus jamais respectés. C'est pourquoi la CGT n'a pas pris part aux votes des PV présentés.

#### PV du 26 novembre 2012 :

Pour : élus (12),  
Contre : FO (3)

Ne prennent pas part aux votes : CGT (3) CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

#### PV du 18 mars 2013 :

Pour : élus (12),  
Contre : FO (3)

Ne prennent pas part aux votes : CGT (3) CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

#### PV du 18 avril 2013 :

Pour : élus (12),  
Contre : FO (3)

Ne prennent pas part aux votes : CGT (3) CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

#### PV du 10 juin 2013 :

Pour : élus (12), CFTC (1), CFDT (4), FO (3), UNSA (1)

Ne prennent pas part aux votes : CGT (3),

## 2. GESTION DE L'EMPLOI

### 2.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

Le dossier porte sur l'évolution des postes pour la période de juin à septembre 2013. Le solde est de + 4,7 postes pour la Ville et de - 2 postes pour le CCAS.

Votes :

Pour : élus (12),  
Contre : FO (3)

Abs : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

### 2.B – Emplois d'avenir : extension à de nouveaux services

La Ville étend le dispositif emploi d'avenir.

Sur 62 emplois d'avenir identifiés, 41 sont pourvus.

Il est proposé 18 nouvelles capacités d'accueil (3 à la DDA, entre 4 et 6 à la DRU, 2 à la DDC, 8 à 10 à la DECA, 1 à la DRH, 1 à la DSG).

Pour la CGT, un doute subsistait sur les missions confiées aux emplois d'avenir, notamment, concernant les 3 postes dernièrement créés à la DDA. L'Administration a confirmé que les contrats d'avenir n'avaient pas vocation à pourvoir les postes nouvellement créés. Les recrutements à la DDA se feront ultérieurement « au fur et à mesure ». L'Adjoint au Personnel a rappelé que les emplois d'avenir ne sont pas des emplois supplétifs et que l'objectif est de les pérenniser.

La CGT, particulièrement engagée dans la lutte contre l'emploi précaire reste impliquée et attentive quant à la situation de ces personnels.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4),

Contre : FO (3),

Abstention : CFTC (1), UNSA (1), CGT (3)

## **2.C – Mise en œuvre du dispositif titularisation (loi du 12 mars 2012) : ajustement du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

Suite aux CTP de mars et avril 2013, une nouvelle modification est apportée au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (2 postes). Pour les agents admis à l'issue des sélections professionnelles, ils seront titularisés avant le 31 décembre 2013. D'autres sélections professionnelles seront organisées en 2014 pour les agents qui ne sont pas reçus.

La CGT s'interroge sur ces modifications répétées sur les listes de recensements des agents qui nécessitent à chaque fois un nouveau passage en conseil municipal ce qui alourdit le processus de titularisation.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), FO (3), UNSA (1)

Abs : CGT (3)

## **2.D – Réforme de la filière sociale : impact sur le régime indemnitaire des EJE conseiller socio-éducatif**

Le dossier présente l'impact sur les grades d'Educateur de Jeunes Enfants et Conseiller socio-éducatif des évolutions statutaires et les effets sur le régime indemnitaire des EJE. Il est proposé un alignement du RI grade des EJE vers le RI grade versé aux agents de la filière administrative.

Les EJE et EJE principaux sont reclassés dans le grade d'EJE et les EJE chefs dans celui d'EJE principal. Pas de modification pour les assistants socio-éducatifs qui peuvent continuer d'accéder au grade d'attaché par promotion interne. Toutefois, les conseillers socio-éducatifs qui peuvent accéder sous certaines conditions au nouveau grade de conseiller socio éducatif principal n'auront plus accès au cadre d'emploi des attachés par promotion interne.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1), CGT (3)

Abs : FO (3)

# **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

## **3.A – Poursuite de la mutualisation : prise en charge des appels d'Allo Propreté par ALLONANTES**

Il s'agit de transférer les 3 postes actuels d'Allo Propreté (Nantes Métropole) vers Allonantes (Ville de Nantes).

Cela obligera les téléconseillers d'Allonantes à se former à un thème supplémentaire très vaste.

Pour la CGT, cette démarche est en contradiction avec la politique de la ville de ne pas vouloir spécialiser ces personnels (ex : cartes Tempo...).

Pour la CGT, il serait plus cohérent de laisser le fonctionnement d'Allonantes tel qu'il existe et de développer Allo Propreté sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en y mettant les moyens humains nécessaires.

Votes :

Pour : élus (12),

Contre : FO (3),

Abstention : CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)

### **3.B – Reprise de l'activité protocolaire de la politique sociale par la Direction du Protocole**

Il est proposé le transfert du CCAS vers la Direction du Protocole, de la gestion des demandes de prestations officielles et protocolaires du CCAS, et de la participation à l'organisation des réceptions et à l'expédition des marchandises alimentaires en lien avec les prestations.

La CGT s'interroge sur le recrutement des maîtres d'hôtels au grade d'adjoint technique.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3)

Abs : CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE ET AUX TERRITOIRES**

### **4.A – Direction des Sports : Service des Activités Nautiques – Adaptation du fonctionnement du service dans le cadre du nouvel équipement Centre nautique nantais**

La construction d'un nouvel équipement nautique à la Jonelière conduit à une adaptation du fonctionnement du service et à l'élaboration d'un nouvel organigramme.

La CGT a exprimé son désaccord quant à la qualification du poste de responsable de centre nautique en catégorie B, d'autant plus que les concertations qui avaient été menées dans l'année sur le profil et l'organisation des missions concluaient à une qualification de ce poste en catégorie A.

La direction des ressources humaines a évalué que ce poste relevait de la catégorie B.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Contre : CGT (3)

Abs : FO (3)

### **4.B – Direction des Solidarités : Adaptation de l'organisation suite aux modifications de la gestion du RSA**

Suite à la réorientation de l'accompagnement RSA au CCAS, 20 postes de travailleurs sociaux sur les 29 actuellement seront affectés à ces missions. Dans le cadre de ce redéploiement 5 agents devront se positionner sur 6 postes proposés sur d'autres missions.

Sur les 9 secrétaires, 3 vont être redéployées, notamment vers l'accueil du PRUAD.

La CGT dénonce la suppression des postes de travailleurs sociaux à la DST quand bien même l'Administration annonce que ces derniers seront à la disposition de la DGDCST sur des postes catégorie B qui ne sont pas encore identifiés.

Votes :

Pour : élus (12),

Contre : CGT (3), CFTC (1), FO (3)

Abs : CFDT (4), UNSA (1)

#### **4.C – Direction Enfance Jeunesse : Adaptation de l'organisation**

Il s'agit d'ajuster l'organisation de la Direction enfance jeunesse, en créant un service action territoriale participation et citoyenneté. Le poste de chef de projet est transformé en poste chef de service celui-ci prendra en charge l'organisation de l'intervention territoriale.

Pour la CGT et les agents rencontrés, les modifications d'organisation décidées ne reposent pas sur l'antériorité des actions réalisées par les agents de la DEJ depuis 6-7 ans (état des lieux, diagnostics,...); les besoins et les attentes des agents n'ayant également pas été pris en compte, nous demandons donc le report de ce dossier.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Contre : CGT (3)

Abs : FO (3)

#### **4.D – Direction Petite Enfance : Classification des postes de responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant**

Cela concerne les postes de responsables des multi accueil petite enfance de plus de 40 places.

La CGT remet en cause cette classification qui ne se traduit pas par une reconnaissance de la carrière de l'ensemble des EJE responsables de multi accueil. Nous proposons leurs qualifications en catégorie A sur des grades d'attachés

Votes :

Pour : élus (11)

Contre : FO (3)

Abs : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

#### **4.E – Direction de l'Education : Evolution de l'organisation du service Réussite Educative**

L'évolution de l'organisation du service de réussite éducative nous est présentée. Ce service se décline en 6 secteurs d'activités dont le programme de réussite éducative qui est financé par l'État et donc rattaché au CCAS.

Votes :

Pour : élus (12) FO (3) CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Abs : CGT (3)

### **Organisez-vous au sein de la CGT**

✂ -----

A renvoyer à la CGT  
16 rue du Moulin 44000 NANTES  
Tél : 02-40-41-95-46 Fax : 02-40-41-59-83

NOM : ..... Prénom : .....

N° agent : ..... Service : .....

N° de téléphone (où vous êtes joignable en journée) : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Souhaite être contacté(e) pour se syndiquer

